

L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale? Homelessness: an Exemplary Form of Social Exclusion? La itinerancia : ¿ una forma ejemplar de exclusión social ?

Shirley Roy

Number 34, Fall 1995

Y a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/005232ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/005232ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, S. (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale? *Lien social et Politiques*, (34), 73–80. <https://doi.org/10.7202/005232ar>

Article abstract

After noting some of the areas of confusion linked to the terms "excluded" and "exclusion," this article suggests that we limit our use of this notion. Social exclusion should not be associated with any situation where there is a breakdown of the social link, but rather reserved for the final stage in the process of social disintegration. The author uses the research she has been pursuing for several years on homelessness to illustrate her viewpoint.

L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ?

Shirley Roy

Depuis plusieurs années, de nombreux auteurs s'interrogent sur les diverses façons de nommer et de théoriser le phénomène de la mise à la marge sociale. Plusieurs expressions sont apparues avec le temps, qui mettent l'accent ici sur la forme observable, là sur les modes explicatifs, ailleurs sur les représentations, les enjeux politiques, du phénomène. Certains termes se sont imposés parce qu'ils ont des assises empiriques fortes et correspondent aussi, le plus souvent, à des catégories administratives spécifiques (chômeur, assisté social, sans-domicile-fixe, décrocheur scolaire, immigrant, etc.). À l'opposé, certaines expressions (marginalité, désaffiliation, non-intégration, désinsertion, etc.), bien que ne correspondant pas à une forme empiri-

que précise, et tout en renvoyant à divers niveaux d'explication, ont pénétré les discours idéologique, sociologique et politique, principalement à cause de leur grande capacité évocatrice.

Le débat est actuellement relancé par l'utilisation relativement répandue des termes *exclus* et *exclusion*, du moins en Europe. En effet, quiconque suit les débats sociaux et politiques de la France ou consulte les derniers ouvrages sociologiques traitant des plus démunis dans la société a vu proliférer les dites expressions. Même l'actuel président de la France en a fait un thème important de sa campagne électorale. Ici au Québec, bien que les traditions politiques et de recherche soient tout à fait différentes de celles de la France, la thématique nous rattrape, lentement. Cela dit, un certain nombre de questions posées par l'avènement même des expressions (*exclus* et

exclusion) imposent qu'on s'y arrête.

Depuis plus d'une décennie, je poursuis des recherches sur la question de l'itinérance, laquelle constitue, de mon point de vue, une forme extrême d'exclusion sociale. Dans ce texte, je souhaite tout d'abord questionner la notion d'exclusion et identifier quelques-unes des confusions dans lesquelles elle baigne. Dans un deuxième temps, je soumettrai à la discussion l'idée de restreindre l'utilisation du terme *exclusion sociale* à l'étape ultime du processus de mise à la marge sociale, et enfin j'illustrerai cette dernière proposition à partir de mes recherches sur l'itinérance¹.

L'exclusion : ambiguïtés d'une notion

Le premier élément de confusion concernant le terme *exclusion* réside dans l'absence quasi complète de définition proprement dite.

74

En effet, aussi bien dans les déclarations publiques que dans les textes plus « académiques », cette expression est généralement utilisée de manière synthétique pour désigner les moins bien nantis, les pauvres, les personnes en difficulté, sans plus. Ici la dénomination tient lieu d'explication. Tantôt on l'utilise comme synonyme de pauvreté, de marginalité, de désaffiliation, tantôt on l'ajoute à quelques-uns de ces termes pour marquer une gradation, une hiérarchisation. Par exemple, on associera les termes : pauvreté et exclusion ou marginalité et exclusion sociale.

Le deuxième élément de confusion renvoie à la multiplicité des groupes désignés par cette appellation, évoquant des réalités fort éloignées les unes des autres. On aura tendance, par exemple, à parler des pauvres comme étant des exclus ; on utilisera la même expression pour les jeunes, les itinérants, les familles monoparentales, les chômeurs, les assistés sociaux, les décrocheurs scolaires, les précaires, les handicapés physiques et mentaux, les immigrants, les noirs, etc. La désignation sous un même vocable de ces différents groupes a pour effet, entre autres, d'engager de l'intérieur un processus d'indistinction sociale qui renforce les images négatives associées à ces groupes et, de l'extérieur, d'accroître la distanciation sociale entre

les groupes nommés exclus et les inclus.

Le troisième élément de confusion touche l'association entre les termes *exclusion* et *social*. Ce couplage semble indiquer une extension du champ d'application de l'exclusion à tout l'univers du social. Cependant, quand on s'arrête à la composition du groupe des exclus, l'élément commun semble être l'exclusion de la sphère économique sous la forme la plus souvent du nonaccès à un travail salarié, régulier et permanent. Le social se réduirait ici à l'économique. Le non-travail représente certes l'exclusion d'une sphère fondamentalement valorisée et structurante de la vie de tous ; cela ne constitue pas, néanmoins, l'exclusion du social dans sa totalité.

Le quatrième élément de confusion est à chercher dans l'utilisation du terme *exclusion* en référence à un modèle implicite, par définition jamais nommé. Un tel modèle induit un rapport au social de l'ordre de l'idéal, lequel supposerait des conditions économiques suffisantes pour assumer son autonomie, une activité professionnelle valorisante, un réseau relationnel (famille, amis) stable et enrichissant, un lieu d'habitation confortable, des objets de consommation (voiture, télé, meubles, loisirs) qui permettent de se réaliser. Ce modèle serait l'envers de l'exclusion. Or, il s'agit là d'un envers qui n'existe pas, ou que l'on retrouve de moins en moins dans la société actuelle. Ne pas reproduire ce modèle, ne pas appartenir à un milieu ou à un environnement présentant les caractéristiques indiquées équivaudrait à franchir la ligne de démarcation entre l'insertion et l'exclusion. Si l'on reprend la liste des groupes nommés exclus, on constate qu'au delà de la non-insertion économique, ceux-ci seraient défaillants sur une ou plusieurs dimensions du modèle idéal.

Plus encore, cette défaillance, même très localisée et ne touchant parfois qu'une des dimensions, suffirait à faire basculer, au niveau du discours à tout le moins, dans l'univers de l'exclusion.

L'exclusion : limite ultime d'un long processus

L'ensemble des remarques précédentes concernant l'ambiguïté de la notion d'exclusion pourrait nous suggérer d'abandonner cette notion au profit d'une autre. Mais, comme on le sait, il ne suffit pas de changer de terme pour que les problèmes inhérents à l'élaboration d'un nouveau concept soient automatiquement réglés. Cependant, si on veut conserver ce terme dans l'univers des concepts sociologiques qui permettent de mieux saisir et mieux expliquer les enjeux sociaux, il faut pousser plus avant la réflexion. Pour fins de discussion je soumetts l'idée que non seulement l'exclusion ne doit pas être conçue comme un état (Castel, 1991 ; Rosanvallon, 1995), mais qu'elle ne doit pas non plus être assimilée au processus de mise à la marge sociale ; je propose donc de réserver l'utilisation du terme exclusion à l'étape ultime du dit processus et d'en restreindre ainsi l'extension.

Supposons, théoriquement du moins, un continuum : à l'une de ses extrémités on aurait l'insertion, qui renvoie à l'idée d'être « dans » la société, d'être inséré dans les principaux lieux valorisés socialement ; à l'autre se trouverait son contraire, l'exclusion, caractérisée par le fait d'être hors de l'ensemble de ces lieux suite au cumul de différentes ruptures. Entre les deux, l'espace menant de l'un à l'autre : la désaffiliation (Castel, 1991) ; la disqualification (Paugam, 1991) ; la marginalisation (Barel, 1982). Je parlerai, pour ma part, de désinsertion sociale (Roy,

1992 ; de Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994).

Il est extrêmement difficile de rendre la complexité des mécanismes en jeu, l'idéal-type de l'insertion, du processus de désinsertion et de l'exclusion n'existant pas. Cela est d'autant plus vrai dans le contexte actuel des changements sociaux et économiques qui se produisent à une vitesse folle. On court le risque alors de rester dans des généralités quand on veut discuter de processus se matérialisant dans des formes empiriques précises qui, en l'occurrence, sont extrêmement variées et surtout dont l'enchaînement ne suit pas de « patterns » prédéfinis. Malgré ces difficultés, nous tenterons tout de même de mener à bien cet exercice.

L'insertion constitue un domaine de recherche bien documenté. Pour se situer rapidement, reprenons quelques-unes des remarques que Bonniel et Lahire (1994) formulent à propos du terme « insertion », qui constitue d'ailleurs une catégorie de la pratique qu'un concept. Ces auteurs s'intéressent à ce qu'ils appellent la « genèse sociale de la notion d'insertion » (p. 22), qui est apparue et s'est développée au cours des années 1970. Associée à *professionnelle*, l'insertion signifie l'entrée dans la vie active ou l'accès à un emploi stable ; associée à *sociale*, l'insertion prend le sens d'adaptation à un environnement, à un milieu, à des normes. Une bonne insertion se vérifie à partir de critères tels que l'autonomie, l'indépendance, la maîtrise de son existence, la responsabilité, la citoyenneté (p. 26). Le discours sur l'insertion énonce ce que serait le modèle idéal vers lequel chaque individu devrait tendre.

Le glissement vers la désinsertion se fait à travers une ou des ruptures au niveau des points d'ancrage qui déterminent et favorisent l'insertion. Pour chacun, la

ou les ruptures sont spécifiques. Ainsi, la perte d'un emploi sera pour les uns le premier pas vers la désinsertion, pour d'autres non ; le chômage peut pour certains devenir un arrêt ponctuel, pour d'autres amorcer un glissement progressif vers d'autres ruptures. Une première rupture n'est jamais en soi définitive. Plusieurs personnes oscilleront longtemps entre l'insertion complète et une certaine zone de précarité ou de vulnérabilité, dirait Castel (1991) ; cette zone précaire, aussi bien sur le plan économique que sur le plan personnel, ne constitue pas en soi la désinsertion sociale, celle-ci étant caractérisée par la durée, par l'effet dynamique du processus et par la répétitivité des situations, aussi bien au niveau des facteurs sociaux et économiques qu'à celui du milieu d'appartenance et du réseau relationnel.

La désinsertion sociale se structure autour de deux axes. Le premier comprend les multiples lieux où se produisent les ruptures : l'espace économique (travail et ressources) ; l'espace relationnel (groupes primaires et intermédiaires) ; l'espace symbolique (normes, valeurs et représentations) (de Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994 : 63). Chacun de ces espaces se matérialise à travers des formes concrètes plus ou moins précises. Celles-ci concernent les éléments normalement associés à ce qu'est

l'insertion sociale : revenu, logement, biens de toutes sortes ; réseau relationnel comprenant la famille, les amis, le voisinage ; acceptation plus ou moins grande des normes sociales valorisées et reconnaissance des symboles partagés par l'ensemble des individus dans la société. C'est le cumul des ruptures dans ces différentes sphères qui indique le niveau de progression dans le processus de désinsertion sociale : les unes précédant souvent les autres ; les unes entraînant souvent les autres ; mais sans lien de nécessité strict.

Le deuxième axe structurant la désinsertion sociale se situe au niveau de la réaction individuelle et correspond à un processus psychologique couramment observé dans les événements importants de la vie. Celui-ci est caractérisé par le passage à travers les étapes de résistance, d'adaptation et d'installation. Voici résumées, à partir des travaux de différents auteurs (Blondel, 1994 ; Bergier, 1992 ; Roy, 1988 ; Summers et Lasry, 1984 ; Vexliard, 1959), les différentes phases. La phase de résistance constitue un moment où l'individu se bat pour contrer le changement qu'il évalue comme étant temporaire. Il s'agit d'une période active. Nombre d'individus réussiront à reprendre le plein contrôle sur leur vie ; cela dépendra d'un ensemble de facteurs personnels et structurels, mais aussi du fait que l'événement déclencheur sera unique ou le produit de causes multiples. La phase d'adaptation est celle où l'individu commence à accepter sa nouvelle situation : phase pessimiste au cours de laquelle se structure une nouvelle identité, moment où l'individu commence à croire que les possibilités de changement se ferment devant lui. La troisième étape, celle de l'installation, correspond au basculement : l'individu se résigne et perd l'envie de lutter. Il n'a plus



confiance en ses capacités et ne croit pas davantage en une solution institutionnelle. L'étape de l'installation est aussi celle où, dans nombre de cas, l'individu changera ses habitudes et développera même un discours justificatif de sa nouvelle situation.

La désinsertion sociale est particularisée par l'aspect dynamique et intégratif de multiples éléments qui, tout en se superposant, accélèrent l'éloignement du pôle fort de l'intégration vers son contraire l'exclusion. Deux éléments importants sont à considérer. Le premier est la durée. En fait, plus le temps s'allonge, plus les mécanismes de rattrapage perdent de leur efficacité. Les études de Summers et Lasry (1984) sur les chômeurs évaluent grosso modo que l'étape de résistance dure environ deux ans et l'étape de l'adaptation deux à trois ans, et qu'après une période de plus ou moins cinq ans les chances de se retrouver un emploi disparaissent presque entièrement, renforcées par les mécanismes d'installation dans cette situation. Ces données ne concernent que la durée du chômage. Cependant, on peut supposer que le facteur temps joue dans le même sens pour les autres dimensions du processus de désinsertion sociale. Cela dit, aucune étude n'a jusqu'à ce jour exploré la question de la temporalité et de ses effets dans les différentes dimensions du processus de désinsertion sociale.

Le deuxième élément relié à l'aspect dynamique de la désinsertion sociale concerne les efforts individuels et institutionnels visant à permettre aux individus inscrits dans cette dynamique de faire marche arrière. On ne parcourt pas ce chemin sans résistance, sans faire des tentatives pour remonter la pente, sans user des ressources personnelles et des différents programmes sociaux. L'idée que les individus se laissent lentement glisser vers l'exclusion sans lutter peut certainement se vérifier dans quelques cas, mais cela est loin de constituer le modèle dominant.

Ainsi, plus on cumule les niveaux et les types de ruptures (économiques, relationnels, symboliques), plus on se rapproche de la phase de l'installation, plus le temps passe, moins la possibilité de refaire le chemin dans le sens inverse (vers le pôle de l'insertion) existe et plus les chances de basculer dans l'exclusion augmentent.

L'exclusion se situerait donc au bout du processus de désinsertion sociale, tout au bout. Alors que, actuellement, le terme *exclus* sert à nommer indistinctement tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, vivent une forme de rupture, pour ma part, j'ai plutôt tendance à le réserver ou à l'associer à l'étape ultime du processus de désinsertion sociale. L'exclusion marquerait le point de chute de ceux qui cumulent handicaps sociaux et individuels, réunissant ainsi les conditions objectives et subjectives de ceux chez qui les mécanismes de rattrapage ne fonctionnent plus, de ceux qui sont mis en position de ne plus agir ou réagir faute de pouvoir reprendre le contrôle sur leur vie, suite à des échecs répétés. L'exclusion deviendrait donc dans sa représentation, dans son discours et dans sa réalité l'envers de l'insertion. L'espace entre les deux, la désinsertion sociale, situerait le lieu de passage obligé où la temporalité et

la répétitivité deviennent des éléments constitutifs.

L'itinérance : forme exemplaire de l'exclusion ?

L'itinérance constitue, en Amérique du Nord, une thématique largement développée et elle est devenue une priorité d'action pour de nombreux organismes sociaux. Mais comment définit-on l'itinérance ? Qu'associe-t-on à l'itinérance ? Si on reprend succinctement la littérature concernant cette question, disons que ce terme renvoie à un espace du social associé à l'extrême pauvreté (Hertzberg, 1992; Poirier et Gagné, 1988), à l'instabilité de logement (Caucus des maires, 1991), à la vie solitaire, à des difficultés de fonctionnement, à l'absence d'un réseau relationnel stable (Bassuk et Rosenberg, 1988); cela implique, en tout ou en partie, des problèmes liés à l'alcool (Mercier, Fournier et Racine, 1994), à la drogue (Koegel et al., 1988), à la maladie mentale (Shlay et Rossi, 1992; Fournier, 1991). L'itinérance renvoie globalement à ceux qui vivent dans la grande misère. Il n'y a pas de groupes précis, de catégories administratives désignant ces individus; il s'agit d'une désignation contemporaine de ceux que Castel nomme les « inutiles au monde ».

Comme dans les autres figures de la désinsertion sociale, on retrouve parmi les personnes nommées itinérantes des trajectoires distinctes, des niveaux d'adhésion différents, des groupes multiples. Montréal compterait entre 10 000 et 15 000 personnes itinérantes (MMSR, 1989). Le portrait traditionnel du clochard qui a longtemps dominé tant dans l'imaginaire que dans les études sur le sujet le présente comme un homme seul, vaguement délirant : le « robineux » de la culture populaire. Bien que s'étant largement transformée, la clientèle itinérante est encore

aujourd'hui plutôt masculine, plutôt célibataire, vivant dans une extrême pauvreté, et présente des problèmes multiples (Simard, 1990; Roy, 1988); cette clientèle se féminise lentement (Huttman et Redmond, 1992; Ouellette, 1989) et rajeunit aussi (Wolch et Rowe, 1992; Côté, 1991; Lamontagne, 1987).

Selon l'appellation que l'on retient, on met l'accent sur une dimension particulière et on privilégie un mode d'explication du phénomène (Laberge et al., 1995). Plus encore, on aura un découpage plus ou moins important en termes de population, ce qui suppose des enjeux politiques importants. En utilisant le terme sans-abri, SDF ou « houseless », par exemple, on situe davantage la question autour de l'absence de logement stable et salubre. Par ailleurs, si on utilise les termes robineux ou clochard, on met au centre de l'analyse ou de l'explication le problème d'alcoolisme de ces personnes. Si on retient l'expression errant ou « difficult-to-place people », on évoque davantage les problèmes de santé mentale; à l'expression vagabond (« vagrant ») est associée l'instabilité physique, le fait qu'on se déplace d'un lieu à l'autre; le terme itinérant (« homeless ») constitue certes l'appellation la plus large (Rossi, 1989). Le fait de choisir un terme ou l'autre indique une entrée dans la compréhension du phénomène; cela ne signifie nullement que les autres réalités disparaissent et que les modes explicatifs sont complètement différents et inappropriés.

Il n'y a donc pas une seule figure de l'itinérant mais plusieurs. Cependant, on constate à l'étude, d'une part que les groupes désignés comme itinérants, sans être homogènes, ont des modes de vie semblables et que les systèmes explicatifs se rapprochent pour les différents groupes; d'autre part que

ces groupes se caractérisent par le cumul et la récurrence des ruptures et des problèmes rencontrés. Pour lever toute ambiguïté, ceux auxquels nous faisons référence quand nous parlons d'exclus et d'exclusion sont les itinérants-errants (Roy, 1988) ou ceux que Laé nomme les grands célibataires (1994).

Ainsi, on observera que ces gens ont épuisé leurs réseaux et leurs ressources. Les portes de l'emploi, même précaire, leur sont fermées, l'argent nécessaire pour vivre leur provient de transferts gouvernementaux intermittents et de la mendicité (Fortin, 1991); ils logent dans les centres d'hébergement ou dans des petites chambres, ils alternent entre consommation de drogues de toute sorte et désintoxication, entre internement psychiatrique et emprisonnement (Laberge et al., 1991). Leur lieu d'insertion devient le réseau des soupes populaires, des ressources communautaires et caritatives spécialisées dans le support aux personnes itinérantes; ce réseau devient synonyme de support matériel et affectif (Roy, 1988). Ces individus sont au point maximal d'éloignement du pôle de l'insertion. Ils ont atteint, sur une échelle graduée imaginaire, l'échelon inférieur de leur rattachement au social; ils ont basculé dans un univers autre où les modes de vie et de fonctionnement, les normes et les habitudes de vie, les représentations et l'image de soi, les symboles et les valeurs s'éloignent au maximum du modèle inverse, celui de l'insertion.

Si l'on voulait faire une histoire type, on dirait que dans un univers de très grande pauvreté voire de misère, l'itinérant-errant vit une constante insécurité devant les conditions matérielles de vie et témoigne d'une absence quasi complète de contrôle sur le déroulement des événements qui structurent son quotidien; ses conditions maté-

rielles et environnementales sont marquées par une détérioration totale. À cela s'ajoute la rupture des liens socio-affectifs et sociaux entraînant un isolement de plus en plus important. L'itinérant-errant entretient un rapport négatif avec les normes sociales dominantes: il représente l'anti-modèle, le « loser »; il vit ou est considéré comme accumulant échec sur échec; on l'évalue comme incompetent, passif, médiocre. Ces images constamment renvoyées accentuent le mal-être. Ce sentiment, associé à la conscience de sa non-conformité, permet l'émergence d'abord, et la confirmation par la suite, d'une identité sociale négative entraînant ou renforçant la dégringolade sociale et l'isolement dans une spirale qu'il devient de plus en plus difficile d'arrêter.

Impuissant à contrôler le déroulement des événements de sa vie et ayant perdu les repères que sont le sens du passé et de l'avenir, l'itinérant-errant se trouve ainsi délesté de ce qui permet à chacun de structurer sa vie et d'y lire une évolution. Le changement devient la constante et provoque une insécurité chronique. Cette double perte de contrôle et de repères l'empêche d'avoir une perception et une compréhension justes de sa situation, de son environnement, et lui interdit par là même de penser qu'il pourrait en être autrement; ce sont là des conditions nécessaires à la pos-



sibilité d'agir et d'avoir prise sur sa situation.

Conclusion

Pourquoi restreindre ainsi l'extension de l'exclusion ? Pourquoi réserver celle-ci à la phase extrême du processus de désinsertion sociale ? Pourquoi réserver cette notion au groupe reconnu socialement comme le plus démuné, le plus détérioré que sont les itinérants ? Je dirais qu'il y a à cela des raisons de nature très différente. Retenons principalement celles qui agissent au niveau des représentations que les individus ont d'eux-mêmes et que la société se donne d'elle-même, et arrêtons-nous aux effets qui s'ensuivent.

En amalgamant différents individus et différents groupes sous le terme *exclus*, et en usant du terme *exclusion*, qui laisse supposer des dynamiques et des processus identiques, on arrive à faire disparaître les différences et les spécificités. Ainsi, si on additionne tous les individus nommés ou identifiés comme exclus, on est forcé d'admettre que numériquement ils constituent certainement une majorité dans la société. C'est comme si on assistait à un renversement du modèle dominant. Dès lors on serait passé d'une société d'insertion à une société d'exclusion, sans plus de démonstration ou d'analyse. L'image projetée, la représen-

tation que chacun se fait de la société actuelle, la perception que l'on a du fonctionnement social devient la non-insertion ou l'exclusion. Cette image renforce les thèses avancées et non scientifiquement démontrées que nous serions dans une société à deux vitesses, une « société centrifuge », bref une société où ceux qui participent à la production sociale et économique sont minoritaires et où l'écart entre les « inclus » et les « exclus » s'accroît de jour en jour.

Le renversement du modèle (de l'inclusion vers l'exclusion) n'entraîne pas pour autant le renversement du pouvoir d'un groupe vers l'autre. Dans ce cas-ci, le fait d'appartenir au groupe majoritaire que serait celui des exclus ne donne nullement à celui-ci la possibilité de devenir le définisseur des situations, des normes et des repères symboliques. Au contraire, appartenir au groupe des exclus, c'est joindre les rangs des invisibles socialement et politiquement. Ainsi, le danger de s'identifier ou d'être identifié, individuellement et collectivement, à l'exclusion ne renforcerait-il pas l'adhésion à une telle position ? Ne risque-t-on pas en outre, par effet de stigmatisation, d'élargir le bassin des exclus ? Dans la foulée de l'étiquetage, la désignation *exclus* n'amorce-t-elle pas la stigmatisation ? Ce que l'on sait à propos de l'étiquetage et de la stigmatisation, c'est que l'un et l'autre s'articulent entre le regard social et l'intériorisation (Becker, 1985). L'individu désigné est nié dans sa totalité et réduit à sa condition. Intériorisant l'étiquette, il s'auto-exclut et ne tente plus, après un certain temps, de pénétrer le monde (Dorvil et al., 1994). Ainsi, par un effet de discours et d'amalgame, on ramène les différences entre les groupes nommés exclus au plus bas dénominateur ; le lieu d'appartenance réel, symbolique et imaginaire, dans un temps impor-

tant de recomposition du social, devient l'exclusion, le dehors, l'ailleurs. Ne pouvant d'aucune manière être associé à une image positive, on se retrouve paradoxalement dans une situation où le nouveau lieu d'insertion, le lieu de la reconstruction identitaire, pour une « majorité » d'individus, devient l'exclusion.

Cette grande confusion dans la dénomination rend quasi impossible tout débat relatif tant aux mesures sociales susceptibles de soutenir les groupes en difficulté qu'aux stratégies d'intervention à développer ou à adopter. Ainsi, l'aide devient potentiellement inefficace, les modalités de gestion inexistantes et l'intervention inutile parce que, d'une part, les individus concernés n'ont pas le sentiment de vivre une même réalité et que, d'autre part, ni les exclus ni les autres (intervenants, administrateurs, décideurs) n'ont l'impression d'avoir une compréhension commune des processus en jeu, ceux-ci étant objectivement distincts. Toute forme de mobilisation visant à amorcer des changements ou à mettre en œuvre des mesures efficaces devient alors extrêmement difficile voire impossible.

Ne devrait-on pas simplement renoncer à une telle désignation plutôt que d'en proposer un usage plus limité et mieux circonscrit ? Nous aurions certes pu aller dans ce sens. Pourtant, les recherches que je mène depuis plusieurs années sur la grande pauvreté et l'itinérance m'amènent à la proposition avancée dans ce texte, qui est de réserver l'expression *exclusion* au terme du processus de désinsertion sociale. Le fait de renoncer à contenir tous les groupes nommés *exclus* sous un même concept nous force à nous intéresser aux processus menant de l'inclusion à son contraire l'exclusion. Entendons-nous bien, je n'ai pas la prétention

d'avoir introduit la notion de processus. Mais le fait de nommer *exclusion*, non pas le premier niveau de basculement à la suite d'une rupture, mais son ultime aboutissement, déplace le lieu de l'analyse, ouvre potentiellement sur une compréhension plus raffinée de ce qui est semblable et distinct chez les divers groupes nommés exclus et force à s'intéresser au point de chute de ce processus.

Dans ce sens, l'itinérance devient un exemple intéressant, ce que j'ai nommé une forme exemplaire, principalement parce que les individus englobés sous cette dénomination présentent des trajectoires cumulant les multiples ruptures qui s'inscrivent dans la durée et répondent au critère de répétitivité. Réserver le terme *exclusion* à un groupe qui se situe à la limite du processus de désinsertion sociale nous impose de réfléchir au point précis de basculement et à ce qui s'ensuit. Être exclu des lieux les plus importants de rattachement au social, être en marge des institutions, vivre dans l'isolement n'équivaut pas à basculer dans le vide. Ramener le terme exclusion au point limite de désinsertion sociale devrait, paradoxalement, nous inciter à analyser de manière tout aussi détaillée les lieux et les mécanismes de fonctionnement dans un espace social... hors du social.

Shirley Roy
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Bibliographie

- BAREL, Y. 1982. *La Marginalité sociale*. Paris, PUF.
- BASSUK, E. L., et L. C. ROSENBERG. 1988. « Why Does Family Homelessness Occur ? A Case Control Study », *American Journal of Public Health*, 78 : 1097-1101.
- BECKER, H. S. 1985 [1963]. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Tr. franç. Paris, Éditions Maillé.
- BERGIER, B. 1992. *Compagnons d'Emmaüs*. Paris, Les Éditions ouvrières.
- BLONDEL, F. 1994. « Les étapes de la désinsertion », dans V. de GAULEJAC et I. TABOADA-LEONETTI. *La Lutte des places*. Paris, Desclée de Brouwer, « Reconnaissance » : 117-134.
- BONNIEL, J., et B. LAHIRE. 1994. « Remarques sociologiques sur la notion d'insertion », dans Suzie GUTH (sous la direction de). *L'Insertion sociale*. L'Harmattan, « Mutations et complexité » : 21-31.
- CASTEL, R. 1991. « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », dans J. DONZELOT, dir. *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris, Esprit.
- CAUCUS DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. 1991. *Plan d'action national sur l'habitation et les sans-abri*. Montréal, Fédération canadienne des municipalités.
- DORVIL, H., M. RENAUD et L. BOUCHARD. 1994. « L'exclusion des personnes handicapées », dans F. DUMONT, Y. MARTIN et S. LANGLOIS, dir. *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- FORTIN, D. 1991. *Étude sur la mendicité au centre-ville de Montréal*. Montréal, Rapport de recherche présenté à la table de concertation sur la mendicité sur le territoire de la CUM.
- FOURNIER, L. 1991. *Itinérance et santé mentale à Montréal. Étude descriptive de la clientèle des missions et refuges*. Verdun, Centre de recherche de l'hôpital Douglas, Unité de recherche psychosociale.
- FOURNIER, L., et C. MERCIER. 1989. *Étude spéciale sur Dernier Recours Montréal*. Montréal, Centre de recherche de l'hôpital Douglas.
- GAULEJAC, V. de, et I. TABOADA-LEONETTI. 1994. *La Lutte des places*. Paris, Desclée de Brouwer, « Reconnaissance ».
- HERTZBERG, E. L. 1992. « The Homeless in the United States: Conditions, Typology and Interventions », *International Social Work*, 35, 2 : 149-161.
- HUTTMAN, E., et S. REDMOND. 1991. « Women and Homelessness: Evidence of Need to Look beyond Shelters to Long Term Social Service Assistance and Permanent Housing », *Journal of Sociology and Social Welfare*, 19, 4 : 89-111.
- KOEGEL, P., A. M. BURNAM et R. K. FARR. 1988. « The Prevalence of Specific Psychiatric Disorders among Homeless Individuals in the Inner City of Los Angeles », *Archives of General Psychiatry*, 45 : 1085-1092.
- LABERGE, D., P. LANDREVILLE, D. MORIN, M. ROBERT et N. SOULLIÈRE. 1991. *Le Traitement judiciaire des personnes connaissant des problèmes de santé mentale*. Montréal, « Les Cahiers du GRAPPP », 13.
- LAÉ, J.-F. 1994. *L'Homme à la rue*. Paris, Secrétariat permanent du Plan urbain.
- LAMONTAGNE, Y., Y. GARCEAU-DURAND, S. BLAIS et R. ÉLIE. 1987. *La Jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*. Sillery, Les Presses de l'Université du Québec.
- MERCIER, C., L. FOURNIER et G. RACINE. 1994. « L'itinérance », dans F. DUMONT, Y. MARTIN et S. LANGLOIS, dir. *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 739-764.
- MMSR (Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu). 1988. *Les Sans-abri au Québec : étude exploratoire*. Québec, Gouvernement du Québec, MMSR, Direction de la recherche.
- OUELLETTE, F.-R. 1989. *Femmes sans toit ni voix*. Québec, Les Publications du Québec.
- PAUGAM, S. 1991. *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris, PUF.
- POIRIER, M., et J. GAGNÉ. 1988. « Formes de l'appauvrissement et insertion sociale des jeunes adultes psychiatrisés », *Santé mentale au Québec*, 13, 1 : 132-144.
- ROSANVALLON, P. 1995. *La Nouvelle Question sociale. Repenser l'État-Providence*. Paris, Seuil.
- ROSSI, P. H. 1989. *Down and Out in America. The Origins of Homelessness*. Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- ROY, S. 1988. *Seuls dans la rue. Portraits d'hommes clochards*. Montréal, Saint-Martin.
- ROY, S. 1992. « De la notion de pauvreté à la notion de désinsertion », dans V. de GAULEJAC. *Honte et pauvreté, déchéance sociale et processus d'insertion*. Rapport de recherche. Paris, Laboratoire de changement social : 28-48.
- SHINN, M., et B. C. WEITZMAN. 1990. « Research on Homelessness: An Introduction », *Journal of Social Issues*, 46, 4 : 1-11.
- SHLAY, A. B., et P. H. ROSSI. 1992. « Social Science Research and Contemporary Studies of Homelessness », *Annual Review of Sociology*, 18 : 129-160.
- SIMARD, P. 1990. *Le Clochard de Montréal. Une histoire à coucher dehors*. Montréal, Saint-Martin.

80

SUMMER, D., et J.-C. LASRY. 1984. « La personnalité et les réactions aux événements stressants », *Santé mentale au Canada*, 32, 3.

VEXLIARD, A. 1959. *Le Clochard*. Paris, Desclée de Brouwer.

WOLCH, J. R., et S. ROWE. 1992. « On the Streets: Mobility Paths of the Urban Homeless », *City and Society*, 6, 2 : 115-140.

Note

¹ Je tiens à remercier mes collègues Danielle Laberge et Monique Imbleau pour leur lecture attentive et leurs remarques critiques.